



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FINANCES PUBLIQUES

**Direction générale des Finances publiques
SGC DE ROUSSILLON**
Place de la République
38150 ROUSSILLON
Téléphone : 04 74 86 21 94
Mél. : sgc.roussillon@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture :
Du lundi au jeudi de 8H30 à 12H
Fermé le vendredi et les après-midi
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Dominique ROY
Téléphone : 04 74 19 11 55

LA RESPONSABLE DU SGC DU ROUSSILLONNAIS

A

Madame la Présidente

Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône

Rue du 19 Mars 1962 - BP 470

38550 SAINT MAURICE L'EXIL

Objet : Différence entre compte de gestion et compte administratif 2022- Budget eau

Madame la Présidente,

Le Syndicat des Eaux de CHONAS a été dissous le 31/12/2021, conformément à l'arrêté préfectoral N°38-2021-12-13-00002 pris le 13/12/2021 et les délibérations concordantes de Vienne Condrieu Agglomérations et de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône des 27 et 28 juin 2022 qui approuvaient le principe de dissolution et la répartition des actifs et des passifs dans leurs comptabilités respectives.

Cette dissolution entraîne la reprise des éléments comptables dans la comptabilité du budget annexe eau de la CCEBER.

Toutefois, suite à des écritures réalisées en 2022 par mes collaborateurs, certes supprimées mais impactant à tort le budget dissous du SI Eaux CHONAS, les conditions de dissolution n'ont pas été respectées, rendant techniquement impossible la reprise des actifs et passifs en contexte 2022.

Par conséquent, une différence entre le compte de gestion du comptable et votre compte administratif 2022 du budget eau (28000) existe et ne peut être résorbée. Elle ne porte aucun préjudice à votre collectivité mais il vous revient de porter la mention de cette différence et sa raison, qui incombe exclusivement au SGC Roussillon, sur la délibération relative au compte administratif 2022.

Enfin, je vous précise que les écritures ont été réalisées début 2023, clôturant désormais ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir accepter mes excuses pour ce décalage et ses conséquences et reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

A Roussillon, le 6 juin 2023

La responsable du SGC du Roussillonnais

Dominique ROY

Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques